Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-215601410-20260202-DELIB020226_09-DE

COMMUNE DE MOUSTOIR-AC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le Lundi 02 février à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de MOUSTOIR-AC, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. le Maire, Benoît ROLLAND.

Etaient présents : M. BELLEC Gwenaël, M. BERNARD Miguel, M. BERTHO Anthony, Mme BESSE Nolwenn, M. BROGARD Pascal, M. CAHAREL François, Mme CAUDAL Jeannine, Mme GARO Sandrine, Mme LE DORTZ Sylviane, M. LE GALL Olivier, Mme LE HENANFF Amélie, M. LE LABOURIER Bernard, Mme LE LABOURIER Diane-Laure, Mme LE LAUSQUE Sandra, M. ROLLAND Benoît, Mme TRUBERT Stéphanie.

Absent :

Mme JEHANNO Pauline

M. BELLEC Nicolas

Absent(s) ayant donné(s) pouvoir :

M. LE CLAINCHE Stéphane à M. CAHAREL François

Secrétaire(s) de séance : M. CAHAREL François

DELIBERATION N°020226_09 : VIE LOCALE : CREATION D'UN NOUVEAU TARIF POUR LA SALLE « LOISIRS » DU TRAIT D'UNION

Actuellement il n'existe pas de tarif de location pour la salle « loisirs » située au rez de chausser du trait d'union dans les tarifs municipaux.

Des demandes ayant déjà été formulées, il est proposé d'établir ce nouveau tarif. Il est précisé que cette location ne peut être réalisée qu'en complément d'une autre salle déjà louée. Ainsi, après analyse des tarifs existants, il est proposé les tarifs suivants indiqué dans la grille tarifaire 2026.

TARIF 2026 SALLE DU TRAIT D'UNION- COMMUNE DE MOUSTOIR-AC		
Utilisateurs	**Particuliers et association Moustoir-Ac**	**Extérieurs**
Année	**2026 (+0,82%)**	**2026 (+0,82%)**
Salle de réception + galerie	105,89	141,05
Salle de réception + galerie + cuisine	141,19	188,23
Cuisine	35,3	47,06
Médiathèque + galerie*	82,5	105,89
Salle Loisirs (uniquement en complément d'une autre salle)	**35,3**	**47,06**

Vu *le code général des collectivités territoriales,*

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-215601410-20260202-DELIB020226_09-DE

Vu *l'avis favorable de la commission affaires scolaires et périscolaire, gestion des salles municipales du 22/01/2026*

Considérant *l'intérêt de la commune à favoriser l'accès aux salles municipales*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après vote à l'unanimité :

- **VALIDE la tarification de la salle « Loisirs » du Trait d'Union indiquée ci-dessus ;**
- **DECIDE d'appliquer cette tarification à partir du 03/02/2026 ;**
- **DECIDE que l'évolution annuelle de cette tarification sera indexée sur l'indice INSEE de la consommation des ménages « hors tabac » ;**

DECIDE que ce nouveau tarif intègre la grille générale des tarifs de la commune

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire, Benoît ROLLAND

